

## Concours Personnels enseignants, d'éducation et psychologues

IMPRIMER | A+ / A-

PARTAGER



### Concours de recrutement de professeurs des écoles - 1er degré - CRPE

Examens et concours

Toutes les informations aux candidats du CRPE



### Informations aux lauréats de la session 2019

▶ **RÉSULTATS et AFFECTATIONS**

▶ **Télécharger le Flyer Mémo**

Chaque candidat admis sera affecté en tant que professeur des écoles (1er degré), pour une année de stage sur un poste à mi-temps dans le département de l'académie de Grenoble qu'il a obtenu (ce département apparaît avec les résultats d'admission). Il sera affecté par les services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département obtenu pour sa période de stage, à compter du **1er septembre 2019**, selon la règle générale d'affectation des professeurs stagiaires, qui tient compte prioritairement des critères suivants :

- ※ le rang de classement au concours,
- ※ les vœux d'affectation formulés par le candidat.

**Attention, vous devez désormais :**

**I - Saisir vos vœux d'affectation départementaux pour votre année de stage du 22 au 25 juin 2019 minuit**

**L'intégralité des vœux doit être saisie sur Orianée :**

Les lauréats devront se connecter sur l'application ▶ **ORIANEE** entre les 22 et 25 juin inclus afin d'effectuer le classement des vœux proposés :

▶ **application ORIANEE**

**Attention : tous les vœux départementaux proposés devront obligatoirement être classés.**

**Les résultats d'affectation seront envoyés par courriel aux candidats le 3 juillet 2019**

**II - Constituer et renvoyer votre dossier administratif pour le 30 juin au plus tard**

#### Sécurité sociale



▶ Informations MGEN, sécurité sociale obligatoire

#### Contact

▶ [ce.dec3@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dec3@ac-grenoble.fr)

#### EN SAVOIR PLUS

Le site Devenir Enseignant



#### S'INFORMER, RECHERCHER, NOUS CONTACTER

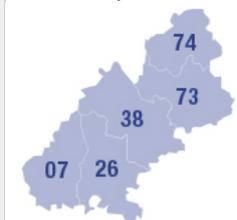


#### ACCES ET CONTACTS

#### RECTORAT - Académie de Grenoble



#### DSDEN - Directions des services départementaux



**Attention : seul un dossier complet garantit une bonne prise en charge administrative et financière**

Documents à fournir impérativement par voie postale à la **DSDEN de votre département d'affectation pour le 30 juin 2019** dernier délai :

- ☛ Fiche de renseignements dûment complétée (à télécharger)
- ☛ Photocopie de la carte d'identité recto verso : assurez-vous qu'elle soit bien lisible,
- ☛ Photocopie de la carte vitale recto verso : assurez-vous qu'elle soit bien lisible,
- ☛ Relevé d'identité bancaire original à votre nom,
- ☛ Copie du diplôme MASTER 1 ou de MASTER 2
- ☛ (ou attestation de réussite si vous n'êtes pas encore en possession de votre diplôme), ou équivalent,
- ☛ Le certificat médical d'aptitude, à renvoyer au plus tard **pour le 1er septembre 2019** à la **DSDEN de votre département d'affectation** :

Une visite médicale doit être obligatoirement effectuée **avant le 1er septembre 2019** auprès d'un médecin agréé ;

**Documents nécessaires à cet effet :**

- > Listes des médecins agréés de l'académie
- ☛ **L'état des honoraires du médecin** à compléter par le médecin : la visite médicale est à la charge de l'administration
- Le **Certificat médical d'aptitude** à compléter par le médecin

☛ un justificatif indiquant votre numen (uniquement si vous avez déjà travaillé dans l'éducation nationale)

☛ Si vous êtes déjà fonctionnaire (même dans un autre ministère) : remplir le dossier de reclassement dans le corps des professeurs des écoles (pour les PES déjà fonctionnaires ou tout admis ayant une expérience préalable d'enseignement ou dans l'Education Nationale (ex. AED) et le renvoyer directement au SEM 74 sur [ce.dsdn74-div1-gi@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsdn74-div1-gi@ac-grenoble.fr) pour **le 30 septembre 2019** au plus tard. Télécharger le dossier de reclassement à compléter ([prochainement en ligne](#))

**Pour tous renseignements complémentaires, écrivez au service de votre département d'affectation :**

- ☛ Ardèche : [ce.dsdn07-diper@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsdn07-diper@ac-grenoble.fr)
- ☛ Drôme : [ce.26i-gesper@ac-grenoble.fr](mailto:ce.26i-gesper@ac-grenoble.fr)
- ☛ Isère : [ce.38i-drh-stagiaires@ac-grenoble.fr](mailto:ce.38i-drh-stagiaires@ac-grenoble.fr)
- ☛ Savoie : [ce.dsdn73-div1-personnel@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsdn73-div1-personnel@ac-grenoble.fr)
- ☛ Haute-Savoie : [ce.dsdn74-pes@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsdn74-pes@ac-grenoble.fr)

### III - Vous inscrire à l'ESPE

**Attention : aucun changement d'ESPE ni de département d'affectation n'est possible**

☛ Télécharger le courrier de l'ESPE

	UGA	USMB
Candidatures	du 08/07 au 23/07 + du 27/08 au 05/09	
IA web	26/08 au 06/09/19	27/08 au 05/09/19
pas de chaîne d'inscription pour les fonctionnaires stagiaires		

**Les modalités de candidatures et d'inscriptions administratives pour votre formation sont à consulter sur** > le site de l'ESPE de Grenoble

### IV – Participer aux journées d'accueil des professeurs stagiaires

**Vous serez invité(e) par courrier à participer aux journées d'accueil des professeurs stagiaires qui auront lieu le **mardi 27 août** et le **mercredi 28 août** dans votre département d'affectation : Réservez ces dates dès maintenant !**

☛ **Programmes des journées d'accueil (prochainement en ligne)**

- Programme des journées d'accueil Ardèche
- Programme des journées d'accueil Drôme
- Programme des journées d'accueil Isère
- Programme des journées d'accueil Savoie
- Programme des journées d'accueil Haute-Savoie

### V - Sécurité sociale

**L'inscription à la sécurité sociale MGEN est obligatoire.**

VOUS AVEZ  
UNE QUESTION ?



> **Nous écrire @**

### ACCÈS PRATIQUE

#### Bouquet de services

Toutes les démarches  
en ligne et infos utiles

[DÉCOUVREZ LES SERVICES](#)

> **Services en ligne**

**CAMPUS DES  
MÉTIERES ET DES  
QUALIFICATIONS**





# JEUNE PROF?

VOTRE SÉCU  
C'EST MGEN

ASSURANCE  
MALADIE  
OBLIGATOIRE  
MGEN

## ► Informations MGEN, votre sécurité sociale obligatoire

### Répartition des postes

► Arrêté relatif à la répartition de postes offerts par département

**Concours externe public** : 300 postes

**Troisième concours public** : 10 postes

**Concours externe privé** : 38 postes

### Arrêtés de jury

► Arrêté de jury concours externe public

► Arrêté de jury concours externe privé

► Arrêté de jury 3ème concours

### Informations sur les épreuves 2019

※ **Calendrier prévisionnel des épreuves du CRPE 2019**

**Lieu des épreuves écrites** : ALPEXPO côté rue Henri Barbusse 38100 Grenoble

※ **Épreuves écrites** : 8 et 9 avril 2019

**Français** : lundi 8 avril 2019 de 13h à 17h

**Mathématiques** : mardi 9 avril 2019 de 9h à 13h

※ **Jury et résultats d'admissibilité** : 15 mai 2019

※ **Dépôt du dossier pour la première épreuve orale d'admission** : 17 mai 2019 cachet de la poste faisant foi

※ **Épreuves orales d'admission** : Juin 2019

※ **Résultats** : 21 juin 2019

► **Note d'information  
pour les candidats admissibles**

※ **Activités Physiques, Sportives et Artistiques**

**Les Activités Physiques, Sportives et Artistiques pour la session 2019 pourront porter sur l'un de ces 4 domaines :**

※ Activités athlétiques

※ Activités aquatiques

※ Activités gymniques

※ Activités de jeux et sports collectifs.

### Rapports de jury CRPE / Sujets

#### 2018

► Rapport de jury Concours externe - admission CRPE 2018

※ **Exemples de sujet de l'épreuve orale d'admission 2018 :**

※ **Mise en situation professionnelle, 1ère partie, enseignement de l'EPS**



» **Sujet Natation**



» **Sujet Gym**



» **Sujet JSC - Jeux et sports collectifs**



» **Sujet ATH- Athlétisme**

**Exemples de sujets ORAL 2 de la session 2018 :**

- » Exemple 1 Situation professionnelle
- » Exemple 2 Situation professionnelle

**2017**

» **Exemples de sujets ORAL 2 de la session 2017 :**

- » Exemple 1 Situation professionnelle
- » Exemple 2 Situation professionnelle
- » Rapport de jury externe Admission CRPE 2017
- » Rapport de jury Épreuve de Français CRPE 2017
- » Rapport de jury Épreuve de Mathématiques CRPE 2017

**2016**

- » Rapport de jury externe Admission CRPE 2016
- » Rapport de jury Épreuve de Français CRPE 2016
- » Rapport de jury Épreuve de Mathématiques CRPE 2016

» **Sujets admissibilité 2016**

- » Français
- » Mathématiques

**2015**

- » Rapport de jury externe Admission CRPE 2015

» **Exemples de sujets ORAL 2 de la session 2015**

- » Exemple 1 Situation professionnelle
- » Exemple 2 Situation professionnelle
- » Exemple 1 EPS
- » Exemple 2 EPS

**2014**

- » Rapport de jury Épreuve de Mathématiques CRPE 2014
- » Rapport de jury Épreuve de Français CRPE 2014
- » Rapport de jury admission CRPE 2014
- » Rapport de jury Entretien professionnalisé réservé 2014

Mise à jour : juin 2019.

**PARTAGER**



▲ **HAUT DE PAGE**

**Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**  
» education.gouv.fr

**Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et**

» Directions des services départementaux Ardèche

» Directions des services départementaux Haute-Savoie

» UNSS

» Directions des services départementaux Drôme

» Toutes les académies

» GRETA

» Directions des services départementaux Isère

» CANOPÉ

» Université Grenoble Alpes

» Directions des services départementaux Savoie

» ONISEP

» CNED

